



INFORMATIONS AIDES FINANCIERES

publié le 09/09/2024

INFORMATIONS SUR LES AIDES FINANCIERES

Des aides vous sont proposées en cas de difficultés financières pouvant impacter la scolarité de votre enfant. Elles ne s'adressent pas uniquement aux boursiers, mais bien à toute famille en difficulté financière ponctuelle.

LE FONDS SOCIAL :

Le fonds social est une aide qui vous permet de faire face à des dépenses de scolarité ou de vie scolaire.

L'aide peut servir pour les :

- ▶ Frais de demi-pension
- ▶ Dépenses relatives aux transports, voyages scolaires
- ▶ Soins bucco-dentaires, achat de lunettes, appareils auditifs ou dentaires
- ▶ Vêtements
- ▶ Fournitures scolaires

Un dossier est à remplir et à retourner avec quelques pièces justificatives à la gestionnaire.

Une commission étudie chaque dossier de manière anonyme et donne son avis sur les demandes.

LA BOURSE D'ETUDES AUX COLLEGIENS :

L'aide ponctuelle départementale peut servir pour les frais de demi-pension et les dépenses relatives aux voyages scolaires

Un dossier est à remplir et à retourner avec quelques pièces justificatives à la gestionnaire.

Les deux formulaires sont disponibles sur le site internet du collège, ou bien sur demande.

La gestionnaire.

Documents joints

- [formulaire-aide-scolarite](#) (PDF de 199.6 ko)
- [reglement-interieur-aide-scolarite](#) (PDF de 106.9 ko)
- [dossier_fonds_sociaux](#) (PDF de 256.4 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.